



Nos vies avant tout!

## Feu vert sécurité

- 1 Le travail W-e-h a-t-il été expliqué ?
- 2 Est-ce que je vois quelque chose de différent par rapport à ce qui est prévu ?
- 3 Ai-je compris MA contribution pour prévenir les accidents ?
- 4 Je suis prêt pour commencer en sécurité

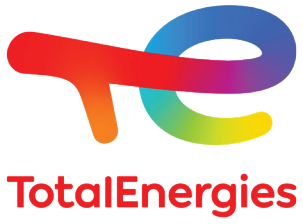
Si je vois orange



Je m'arrête immédiatement



# Feu vert sécurité



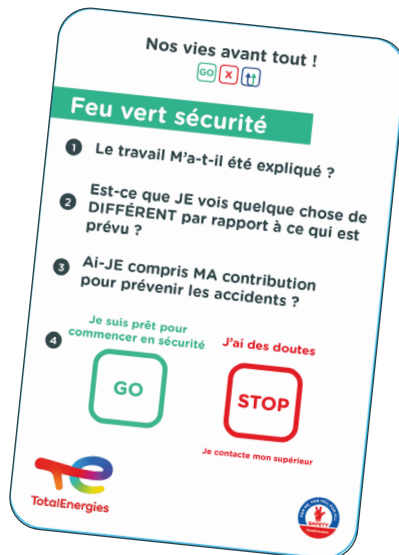
# Nos vies avant tout !



Ce guide est destiné aux personnes en charge de mettre en œuvre le Feu vert sécurité. Il cible également les managers, superviseurs et HSE, de TotalEnergies ou des Entreprises Partenaires, ayant un rôle de promotion de cette pratique pour prévenir les accidents mortels.

# Sommaire

Quoi ?	4
Pourquoi ?	5
Quand et où ?	6
Qui ?	7
Feu vert sécurité et Pré-job briefing	8
Exemple pratique de Pré-job briefing	9
Comment ?	10
Feu vert sécurité et Stop Card	12
Questions et réponses	13
Synthèse	15



# Quoi ?

## Une dernière vérification autorisant, OU PAS, le démarrage des travaux en sécurité



Le Feu vert sécurité est un **échange de courte durée juste avant le démarrage des travaux**, afin de s'assurer que tous les intervenants impliqués dans ces travaux sont collectivement prêts à les démarrer en toute sécurité (feu vert). Si les conditions ne sont pas réunies, en cas de doute, ou en cas de changement, le démarrage doit être reporté (feu rouge).

Tous les intervenants impliqués sont prêts à démarrer en toute sécurité



Quelqu'un pense que les travaux ne peuvent pas démarrer en sécurité, un doute et/ou il y a un changement de conditions



### Prendriez-vous le risque ?

**Vous ne traverseriez pas la route** sans vous assurer que cela est sûr avant de vous engager. Cela prend typiquement **moins d'une minute** pour regarder des 2 côtés afin de vous assurer que les véhicules vous laissent clairement traverser. Ne pas réaliser cette dernière vérification vous expose à un risque de collision avec un véhicule.

Si vous pensez qu'un véhicule ne ralentit pas, alors vous ne traversez pas, **appliquant ainsi le principe du feu rouge, ce qui potentiellement peut vous sauver la vie !**

A l'inverse, si le véhicule s'arrête, vous vous sentez en Sécurité et commencez alors à traverser la route, **appliquant ainsi le principe du Feu vert.**

### Regardez des deux côtés JUSTE avant de traverser



## Renforcer la vigilance collective pour démarrer en sécurité

**Bien que nous soyons des personnes compétentes**, il est important de reconnaître que, malgré l'expérience, nous ne sommes pas toujours fiables en tant qu'individu. Notre cerveau a **tendance à fonctionner en "mode automatique"**, et occasionnellement, **des informations cruciales peuvent être omises**, y compris parmi les plus expérimentés d'entre nous. **Cela peut provoquer un accident.**

Souvent, après un accident, il est constaté qu'**un ou plusieurs membres de l'équipe avaient identifié des éléments clés** qui ont joué un rôle dans la survenue de l'événement (ex. changement météo, changement de personnel de dernière minute, outil prévu non disponible, incompréhension d'une nouvelle procédure, etc.). Cependant, **cela n'a pas entraîné un NON DÉMARRAGE du travail, parce que ces éléments n'ont pas été communiqués et discutés** de manière collective.

Le Feu vert sécurité est une **pratique permettant de renforcer l'attention afin d'anticiper collectivement ce qui pourrait mal tourner**. Cela **facilite les échanges permettant de discuter ouvertement et d'adresser de manière collective les remarques, doutes, ou questions** avant de démarrer les travaux.

**En ciblant l'environnement de travail**, cela permet également de s'assurer que ce qui est trouvé sur le lieu de travail correspond à ce qui était prévu, que toutes les conditions sont réunies et que les mesures de prévention essentielles sont bien en place avant de démarrer les travaux en toute sécurité. Cela limite ainsi notre tendance à se précipiter, tout en nous permettant de mieux appréhender la situation sur le lieu de travail.

**Il renforce l'importance de dire STOP** si une personne pense que le travail ne peut pas être réalisé en sécurité ou en cas de doute.

### «Routine» ou «simple» ne veut pas dire «sans risque»

Généralement, lorsque vous marchez, vous ne prêtez pas attention à la manière dont vous posez vos pas au sol, particulièrement lorsque vous êtes en terrain connu. Vous pensez même peut être pouvoir faire autre chose pendant que vous marchez ... Votre cerveau est en mode "routine" et vous avez potentiellement perdu la conscience de votre environnement, ce qui peut être à risque.



### Exemples de situation pouvant aboutir à un STOP (feu rouge)

- Sentiment qu'un risque n'est pas suffisamment contrôlé ;
- Ne pas se sentir bien avant d'entrer à l'intérieur d'un espace confiné ;
- Doute sur la manière de réaliser le travail ;
- Doute sur l'isolement de l'équipement ;
- Impossibilité de réaliser le travail comme prévu ;

- L'environnement de travail n'est pas comme prévu (ex. vents forts, hautes/basses températures, manque d'éclairage, etc.) ;
- Coactivité (avec employés, autres contractants, clients, etc.) pas anticipée ;
- Identification d'un risque non couvert dans le permis de travail et dans les documents associés ;
- Equipement, outil, EPI non disponible ;
- Etc.

## Quand et où ?

### JUSTE AVANT chaque démarrage et redémarrage des travaux, sur le lieu d'exécution



Le Feu vert sécurité est réalisé **juste avant le démarrage ou redémarrage des travaux afin d'obtenir l'accord de tous les intervenants** que les travaux peuvent être exécutés en toute sécurité.

L'un des principaux objectifs étant de renforcer la conscience de l'environnement de travail, le fait de réaliser le Feu vert sécurité **sur le lieu d'exécution** est essentiel. Au cas où cela ne pourrait pas être réalisé sur place compte tenu de facteurs compromettant une communication efficace (le bruit par exemple), alors il doit être réalisé à l'endroit le plus sûr à proximité sur le lieu d'exécution.

Il est important de noter que le Feu vert sécurité est une **pratique de courte durée**. Pour la majorité des travaux, il ne devrait pas excéder quelques minutes.

Le **Feu vert sécurité est un état d'esprit à promouvoir autant que possible pendant toute l'exécution des travaux**, particulièrement dans les situations suivantes :

- Quand un intervenant ou l'équipe rencontre une nouvelle situation à risque ;
- Lors d'un changement d'équipe ;
- Après une pause ;
- Lorsqu'il y a un changement de conditions ;
- À tout moment, lorsqu'il y a confusion, doute ou incertitude lors de l'exécution du travail.



Bien que le Feu vert sécurité soit obligatoire pour tout travail réalisé sous couvert d'un permis de travail, il est à noter que cette pratique informelle **peut être appliquée à toute activité** pour renforcer la vigilance et minimiser les erreurs.

## Engagement actif de tous

Tous les intervenants impliqués dans le travail à réaliser doivent être présents et participer de manière active au Feu vert sécurité.

Le Feu vert sécurité est **animé par le chef d'équipe de l'entreprise partenaire ou toute personne ayant la capacité à interagir de manière efficace**. C'est généralement la même personne qui réalise le Pré-job briefing, particulièrement lorsque le Feu vert sécurité vient conclure ce briefing. Cependant, compte tenu des différentes situations rencontrées, il est acceptable qu'une autre personne, ayant la capacité et compétence à interagir avec les autres, l'anime.

Si un intervenant réalise un travail **seul**, la même approche doit être appliquée. Bien qu'il ne puisse pas interagir avec d'autres, il doit utiliser les éléments de la carte Feu vert sécurité et prendre quelques minutes dans le cadre d'une réflexion plus individuelle.



### Ce qui est attendu des participants :

- **Soyez à l'aise** pour dire ce que vous pensez et comment vous sentez la situation.
- **Toute personne présente, expérimentée ou pas, est encouragée à s'exprimer.**
- **Respectez** les autres et les options différentes.
- **Profitez et utilisez l'expérience de l'équipe.**



### En tant que facilitateur du Feu vert sécurité :

- **Interagissez** avec tous les intervenants.
- **Écoutez** tous les intervenants.
- Avec vos propres mots, **encouragez-les** à s'exprimer, à poser des questions, et faire des remarques concernant le travail à réaliser, les risques et les mesures de prévention associées.
- **Ciblez** les échanges sur les principaux risques qui peuvent conduire à un accident mortel.
- **Assurez-vous qu'il n'y a pas de doute ou d'inquiétude** concernant le travail à réaliser.
- Assurez-vous que chaque intervenant est d'accord pour démarrer et pour exécuter le travail en sécurité : **DÉMARRAGE** ou **NON DÉMARRAGE**.



### En tant que manager, superviseur ou HSE, de TotalEnergies ou d'une Entreprise Partenaire:

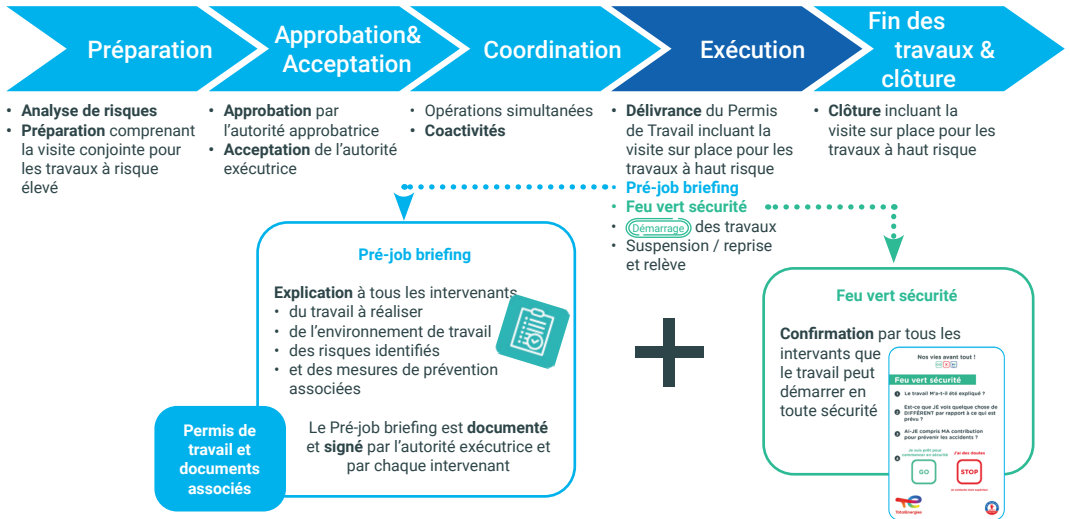
- **Lors des tournées Sécurité**, ne vous concentrez pas sur la signature des documents.
- **Discutez avec les intervenants** afin de vous assurer qu'ils connaissent les risques d'accident mortel et qu'ils savent comment s'en prémunir. Si vous pensez que la situation n'est pas sous contrôle, alors arrêtez le travail et identifiez les raisons.
- **Participez** aux rituels du Feu vert sécurité aussi souvent que vous pouvez.
- **Reconnaissez et soutenez** l'idée que tout intervenant peut arrêter le travail et sauver des vies lorsqu'un risque est identifié.





# Feu vert sécurité et Pré-job briefing

## Une PAIRE parfaite pour la sécurité

Comme illustré ci-dessous, il y a un lien direct entre le **Pré-job briefing** et le **Feu vert sécurité**. **L'un ne remplace pas l'autre, mais ils se complètent.** En effet, le Pré-job briefing (Briefing avant démarrage des travaux), également appelé dans certaines entités Tool box talk ou Point sécurité, a un rôle fondamental dans le processus « Permis de Travail » et précède le Feu vert sécurité. Lors du Pré-job briefing, l'Autorité Exécutrice **plante le décor** en **expliquant à tous les intervenants le contenu du Permis de Travail et des documents associés** (travail à réaliser, environnement de travail, risques identifiés et mesures de prévention associées), avec un accent particulier sur les **risques pouvant entraîner un accident mortel**.



Dans de nombreux cas, le Feu vert sécurité est exécuté dans la continuité du Pré-job briefing. **Le Feu vert sécurité est alors un moyen de conclure ce briefing** en s'assurant que tous les intervenants ont compris les messages clés et qu'ils ont eu la possibilité d'exprimer leurs inquiétudes et demander clarification si besoin. Cependant, lorsque le Feu vert sécurité est distant du Pré-job briefing, il est essentiel de **vérifier que ce qui est observé sur le lieu d'exécution est en ligne avec les informations partagées lors de ce briefing**.

Pratique Sécurité	Quoi	Durée	Quand	Où
 <p><b>Pré-job briefing</b></p>	Transmission <b>formelle</b> d'information sur la base du permis de travail et des documents associés, <u>signé</u>	Temps nécessaire pour expliquer et pour s'assurer de la compréhension du travail à réaliser, des risques et mesures de prévention associées	Après délivrance du permis de travail et <b>avant</b> le Feu vert sécurité	Sur le lieu d'exécution ou à l'endroit le plus sûr à proximité
<p><b>Feu vert sécurité</b></p> 	Echange <b>informel, non signé</b>	<b>Bref</b> , temps nécessaire pour obtenir la confirmation finale de tous les intervenants	Juste avant le démarrage et redémarrage des travaux	



# Exemple pratique de Pré-job briefing

## Pré-job briefing

Le Pré-job briefing est mené avec tous les intervenants en utilisant le permis de travail, le mode opératoire et les autres documents associés.

Entreprise :  
DUPONT Tuyauteries

Lieu de travail :  
Bâtiment A

Date : 16/10/2023

Permis de travail n° : 20231016-25

- 1) Le travail à réaliser et l'environnement de travail ont été décrits et sont compris de tous
- 2) Le lieu exact d'intervention et l'équipement de travail ont été identifiés et sont compris de tous
- 3) Les risques et les mesures associées ont été expliqués et sont compris de tous
- 4) L'équipe a été informée des activités à proximité et les mesures de prévention associées à la coactivité sont comprises de tous
- 5) Les procédures en cas d'alerte et en cas d'accident ont été expliquées et sont comprises de tous. Les moyens associés sont disponibles
- 6) Les retours d'expérience (REX) connus par l'équipe sur des interventions similaires ont été partagés
- 7) La manière de réagir en cas de changement est bien comprise

Noms et signatures de chaque intervenant

P. BROWN : *Brown*

J. BOLDER : **JOHN BOLDER**

T. WRIGHT : *Wright*



## FEU VERT SÉCURITÉ



# Comment ?

## Se réunir, échanger et prévenir les accidents

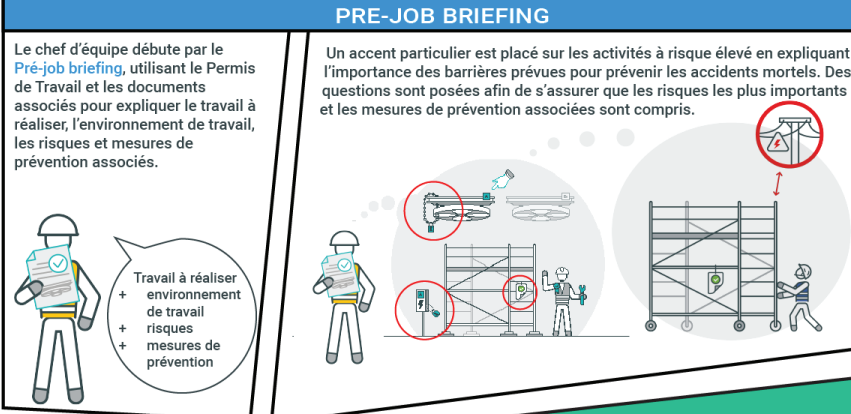
Une fois que l'Autorité Exécutrice a reçu le Permis de Travail de la part de TotalEnergies, l'équipe en charge de réaliser les travaux se réunit dans un endroit calme.

### PRE-JOB BRIEFING

Le chef d'équipe débute par le **Pré-job briefing**, utilisant le Permis de Travail et les documents associés pour expliquer le travail à réaliser, l'environnement de travail, les risques et mesures de prévention associés.

Travail à réaliser  
+  
environnement de travail  
+  
risques  
+  
mesures de prévention

Un accent particulier est placé sur les activités à risque élevé en expliquant l'importance des barrières prévues pour prévenir les accidents mortels. Des questions sont posées afin de s'assurer que les risques les plus importants et les mesures de prévention associées sont compris.



### FEU VERT SECURITE

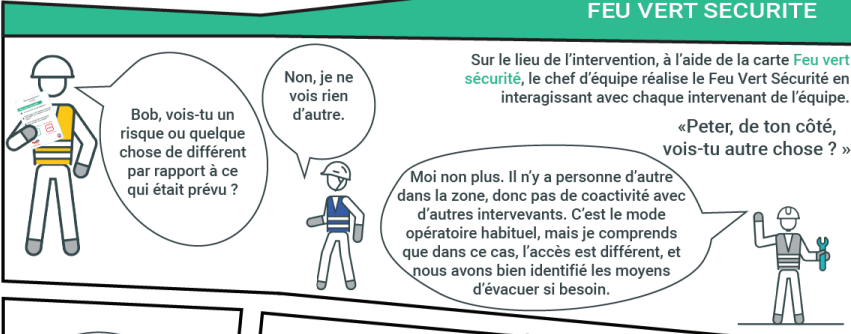
Sur le lieu de l'intervention, à l'aide de la carte **Feu vert sécurité**, le chef d'équipe réalise le Feu Vert Sécurité en interagissant avec chaque intervenant de l'équipe.

«Peter, de ton côté, vois-tu autre chose ? »

Bob, vois-tu un risque ou quelque chose de différent par rapport à ce qui était prévu ?

Non, je ne vois rien d'autre.

Moi non plus. Il n'y a personne d'autre dans la zone, donc pas de coactivité avec d'autres intervenants. C'est le mode opératoire habituel, mais je comprends que dans ce cas, l'accès est différent, et nous avons bien identifié les moyens d'évacuer si besoin.

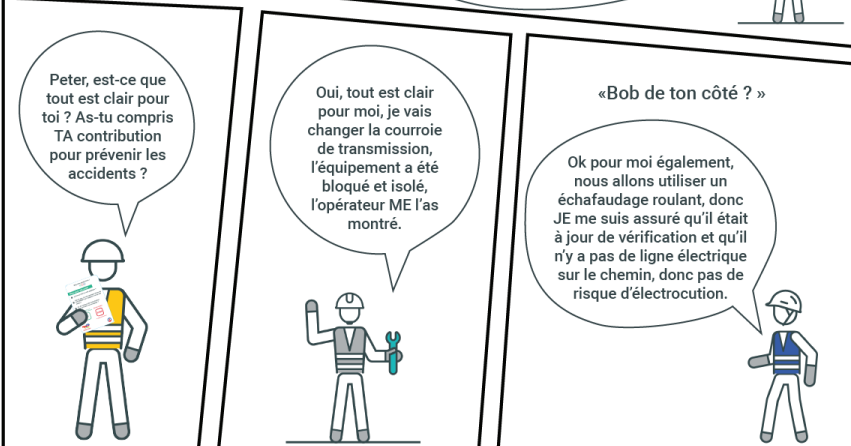


Peter, est-ce que tout est clair pour toi ? As-tu compris TA contribution pour prévenir les accidents ?

Oui, tout est clair pour moi, je vais changer la courroie de transmission, l'équipement a été bloqué et isolé, l'opérateur ME l'as montré.

«Bob de ton côté ? »

Ok pour moi également, nous allons utiliser un échafaudage roulant, donc JE me suis assuré qu'il était à jour de vérification et qu'il n'y a pas de ligne électrique sur le chemin, donc pas de risque d'électrocution.





# Feu vert sécurité et Stop Card

## En disant STOP, personne ne sera sanctionné

Le Feu vert sécurité est une application de la Stop Card.



Bien que la Stop Card vise principalement l'action individuelle attendue en réponse à un danger potentiel, **le Feu vert sécurité renforce la réflexion collective, tout en responsabilisant chacun des membres de l'équipe, créant ainsi plus d'opportunités d'appliquer l'esprit de la STOP CARD lorsque cela est nécessaire.** En conséquence, **aucun membre de l'équipe ne sera sanctionné** s'il choisit de ne pas démarrer ou de stopper un travail pour cause de préoccupations en matière de sécurité, manque de clarté, incompréhension ou en cas de doute.

Au contraire, **de telles pratiques doivent être reconnues et encouragées**, ainsi tout le monde est invité à remonter les comportements exemplaires en utilisant par exemple l'outil TotalEnergies appelé Safety+. *Accessible en ligne :*

<https://safetyplus.totalenergies.com/fr>

**Les cas de « feu rouge » sont captés** afin d'analyser les potentielles causes de dysfonctionnement et afin d'identifier les actions nécessaires **dans un soucis d'amélioration continue.** Cela peut être géré via le système de remontées d'anomalies existant ou tout autre système permettant de capturer ce type d'information.

## Que faire en cas de STOP (non démarrage/ feu rouge) ?

Le travail ne doit pas démarrer et, après avoir vérifié que la zone d'intervention était sécurisée ou après l'avoir sécurisée si nécessaire, le problème doit être remonté au chef d'équipe si pas déjà impliqué dans la discussion qui a mené au STOP. Le chef d'équipe doit alors informer le donneur d'ordre TotalEnergies, conformément à la procédure locale.

## L'entreprise partenaire semble avoir un processus similaire en place. Le chef d'équipe doit-il animer le Pré-job briefing et/ou le Feu vert sécurité en utilisant les supports TotalEnergies ?

Le processus de l'entreprise partenaire doit être évalué afin de vérifier s'il répond aux attentes. Si oui, il doit être formellement validé et communiqué aux différentes parties intéressées.

**Concernant le Pré-job briefing** les éléments à vérifier sont les suivants :

- Est-il formalisé?
- Couvre-t-il la présentation du travail à réaliser, de l'environnement de travail, des risques et des mesures de prévention associées ?
- Le lien est-il fait avec le permis de travail et les documents associés ?
- Est-il signé par tous les intervenants ?

De la même façon, il doit être **vérifié qu'un échange final équivalent au Feu vert sécurité conduisant à un GO/NO GO** est réalisé juste avant de démarrer les travaux.

La carte Feu vert sécurité est distribuée pour rappeler à tous qu'il est acceptable de parler en cas de doute, ou si quelqu'un ne se sent pas en confiance ou pense qu'un risque n'est pas correctement adressé.

## Un intervenant seul doit-il réaliser le Feu vert sécurité ?

Oui, puisque même lorsqu'un intervenant est seul, il est important de prendre ce moment de courte durée pour activer la réflexion, personnelle dans ce cas, afin de renforcer l'attention sur l'environnement de travail, juste avant le démarrage des travaux.

## Un intervenant réalise un travail qui dure plusieurs jours. Doit-il réaliser le Feu vert sécurité au démarrage chaque jour ?

Oui, puisque cette pratique permet de réactiver la prise de conscience de son environnement de travail, et comme des changements peuvent survenir, notamment des changements de conditions, le Feu vert sécurité doit être répété à chaque démarrage ou redémarrage.

## Une activité n'est pas couverte par un permis de travail, le Feu vert sécurité est-il exigé ?

Non, il n'est pas exigé dans la règle "Permis de Travail" de TotalEnergies. Cependant, puisqu'il s'agit de prendre un moment de courte durée afin d'activer la prise de conscience, et parce qu'il permet de renforcer l'attention sur l'environnement de travail, vous êtes tout de même encouragé à utiliser le Feu vert sécurité avant de démarrer le travail.

---

**Une activité nécessite une vérification formelle par du personnel TotalEnergies avant la délivrance du permis de travail, le Feu vert sécurité est-il exigé ?**

Oui, puisque le permis de travail n'a pas encore été délivré. Le Feu vert sécurité est réalisé après le Pré-job briefing, lui-même réalisé après délivrance du permis de travail. Note : En fonction des organisations et/ou lorsque le permis de travail nécessite la présence de personnel TotalEnergies, ce dernier doit être également présent et participer au Feu vert sécurité.

---

**Une activité est couverte par une checklist avant démarrage (ex. Safe-To-Lift, nettoyage haute pression, etc.) qui doit être complétée avant de démarrer les travaux. Le Feu vert sécurité est-il exigé ?**

Oui. La checklist de prédémarrage ne remplace ni le Pré-job briefing, ni le Feu vert sécurité. Cette checklist est un moyen de vérifier la bonne mise en œuvre de moyens de prévention en lien avec l'activité à risque, une fois que le chantier a été installé.

---

**En tant que chef d'équipe d'une entreprise partenaire, on me demande de réaliser une "Life saving checks" ("Vérifications qui sauvent la vie") après le Pré-job briefing. Le Feu vert sécurité est-il exigé ?**

Oui, puisque ces actions ont des attendus différents :

- Les Life saving checks sont des checklists permettant d'observer et de vérifier la bonne exécution des travaux à risque élevé. Même si certaines entités les utilisent comme checklist avant démarrage, les Life

saving checks sont à privilégier en phase d'exécution des travaux.

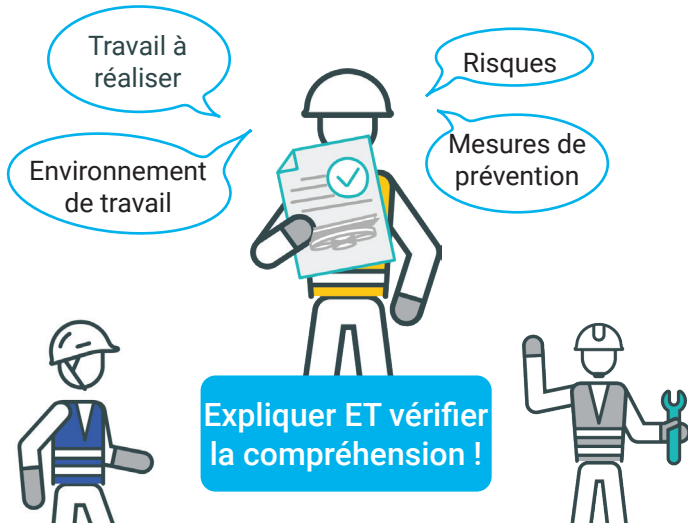
- Le Feu vert sécurité est un échange de courte durée juste avant le démarrage des travaux, afin de s'assurer que tous les intervenants impliqués dans ces travaux sont collectivement prêts à les démarrer en toute sécurité (feu vert). Si les conditions ne sont pas réunies, en cas de doute, ou en cas de changement, le démarrage doit être reporté (feu rouge).

---

**Mon animateur HSE réalise des causeries mensuelles pour rappeler les règles. Devons-nous réaliser le Pré-job briefing et/ou le Feu vert sécurité ?**

Oui, puisque toute causerie Générale et/ou réunion périodique n'est pas spécifique à un travail, alors que le Pré-job briefing des Travaux et le Feu vert sécurité sont directement liés à un travail à réaliser.

## Pré-job briefing



**JUSTE** avant de démarrer et redémarrer le travail  
Tout le monde est encouragé à s'exprimer !

## Feu vert sécurité





**Direction HSE**

TotalEnergies SE

Siège social:

2 place Jean-Miller - La Défense 6

92078 Paris-La Défense Cedex- France

Tél: +33 (0)1 47 44 45 46

Capital social: 6 340 193 800 €

542 051 180 RCS Nanterre



Brochure éditée par la direction HSE  
Rédaction: Working group «Safety green  
light» - DG/STS/HSE/OSH/SPT  
Réalisation: communication interne HSE  
Crédits photos: Agence WAX  
Révision: Juin 2024  
Dépôt légal à parution - Document à usage  
strictement interne - Ne pas diffuser